



## « Label\_Co »

### REGLEMENT DU CONCOURS

#### PREAMBULE

Le GCHG a été créé en 2000 en fédérant une dizaine de coopératives dans le but de promouvoir l'habitat coopératif et de défendre des valeurs communes.

La rédaction d'une Charte éthique en a exprimé les fondamentaux et tous les membres prennent l'engagement d'en respecter les termes.

Vingt ans après, alors que le GCHG compte maintenant plus de 80 coopératives, la mise en œuvre d'un concours à l'interne vise à donner la possibilité aux membres du GCHG de faire valoir l'adéquation de leurs réalisations produites durant ces décennies en regard de la Charte éthique.

#### OBJECTIFS

Le concours « Label\_Co » a pour objectif d'identifier des immeubles de logements coopératifs de qualités remarquables, ainsi que de récompenser des réflexions sur l'habitat de demain, en relation avec les valeurs de la Charte du GCHG.

L'attribution aux lauréats du « Label\_Co » donnera en outre l'occasion de promouvoir le GCHG et l'habitat coopératif, de faire connaître auprès du grand public l'intérêt des propositions concrétisées et imaginées par les coopératives d'habitation.

Dans ce sens, une manifestation sera organisée à l'occasion des manifestations marquant le jubilé du GCHG prévues en février 2021.

#### CONCEPT

La participation au concours « Label\_Co » est ouverte à l'ensemble des coopératives membres du GCHG dont le ou les immeubles présentés sont habités ou seront livrés au plus tard avant le 31 décembre 2020.

A noter que l'appel à candidatures ne concerne que **des constructions et/ou des propositions imaginaires idéales** présentées par une coopérative, mais **pas cette dernière en tant que société**.

**En référence aux valeurs figurant dans la Charte éthique, l'exemplarité des projets construits et des propositions sera appréciée selon quatre catégories :**

- 1. VIVRE ENSEMBLE**
- 2. ARCHITECTURE**
- 3. ECOLOGIE**
- 4. UTOPIE**

La catégorie 4 laisse une place largement ouverte au rêve pour exprimer l'innovation et le « bien habité » de demain sans devoir faire référence à un projet construit.

#### JURY

Les dossiers des concurrentes seront soumis et jugés par 3 jurys distincts :

- Experts (M. A. Hodgers, Président ; Mme I. Lamunière, Vice-Présidente.  
Les huit autres membres seront choisis en fonction de leurs domaines d'intérêt en regard de chacune des catégories)
- Génération Z (Etudiants HES, nés en 2000)
- Public (Présentation des candidatures sur le site internet > labelco.gchg.ch < et vote en ligne)

#### CANDIDATURES

**Toute coopérative membre du GCHG peut présenter une ou plusieurs de ses réalisations dans l'une ou l'autre des catégories 1, 2 ou 3 et/ou une proposition en catégorie 4. La présentation d'un immeuble dans plusieurs catégories est possible en mettant en évidence ses qualités par rapport aux spécificités de la catégorie concernée.**

Les participants au projet « interreg France -Suisse 2014 – 2020 » sont appelés à candidater dans le cadre de la catégorie 4 « Utopie ».

**Il n'y a pas de limite quant au nombre de dossiers soumis par une coopérative. Chacun d'entre eux doit toutefois faire l'objet d'une inscription spécifique avec une appellation propre et comporter l'indication de la catégorie dans laquelle il s'inscrit.**

Les dossiers pour lesquels des membres du jury ont été directement ou indirectement impliqués ne peuvent être admis.

#### CRITERES D'APPRECIATION

Les dossiers seront évalués en examinant, d'une part, **leurs qualités intrinsèques en référence à la catégorie choisie** et, d'autre part, **leurs correspondances avec les valeurs de la Charte éthique.**

**Une attention particulière sera accordée aux caractères exemplaires et novateurs des candidatures de sorte que les objets et les propositions soient représentatifs de l'aptitude des coopératives à offrir des logements hors du commun et à explorer l'idéal d'une vision d'avenir.**

## PRIX

En plus de la nomination « Label\_Co » qui sera accordée aux lauréats, il sera remis à la coopérative un prix « durable » qui pourra être intégré sur un site qu'elle choisira.

## CALENDRIER

Les candidats ont jusqu'au 28 janvier 2021 à minuit pour déposer et finaliser leur dossier avec l'ensemble des documents requis.

Les dossiers de candidatures sont à déposer uniquement par voie électronique, par l'intermédiaire du site internet > [labelco.gchg.ch](http://labelco.gchg.ch) <, et ne seront en aucun cas à envoyer par la poste ou à déposer en mains propres.

Les jurys d'Experts et Génération Z se prononceront en février 2021.

Les votes en ligne seront ouverts un mois du 28 janvier au 16 février 2021.

La proclamation des résultats et la présentation des dossiers lauréats auront lieu le 27 février 2021.

## COMMUNICATION

La promotion du concours « Label\_Co » et la diffusion des résultats se fera par voie de presse ou tout autre média et par la réalisation d'une exposition, voire d'une plaquette pour présenter les documents des concurrentes.

Une newsletter à l'interne du GCHG permettra de faire régulièrement le point sur le concours Label\_Co.

Les réseaux sociaux seront sollicités en relation avec les votes en ligne du « Public ».

Les dossiers des candidates seront rendus accessibles sur le site internet > [labelco.gchg.ch](http://labelco.gchg.ch) < après délibération du jury « Experts ».

La visite des immeubles présentés pourra aussi être envisagée et les concurrentes donnent d'ores et déjà leur accord pour, cas échéant, le permettre.

## CONDITIONS DE PARTICIPATION

Toutes les informations indiquées sur les documents figurant au dossier doivent être correctes et ont été vérifiées par la coopérative concurrente qui atteste de leur exactitude.

La coopérative (le Maître de l'Ouvrage) et les mandataires de la coopérative autorisent le dépôt de la candidature - qui ne lèse aucun éventuel droit détenu par des tiers -, ainsi que la publication et la diffusion des documents présentés.

Toutes les concurrentes autorisent une éventuelle visite du jury « Experts », envisagée dans le courant du mois de février 2021, et en facilitent l'organisation.

Tous les documents, images et informations déposés dans le cadre d'une candidature sont considérés libres de droits.

Si ce n'est pas le cas, toutes les autorisations nécessaires auront été données au préalable à la candidate pour satisfaire cette exigence.

Toutes les parties impliquées autorisent la diffusion publique de ce matériel par le GCHG (exposition, publication, articles dans la presse et les médias, site internet, support de communication divers, etc...)

Ils autorisent également l'éventuelle réalisation de photos, de films et de vues de l'ouvrage (autant à l'extérieur qu'à l'intérieur de l'ouvrage) qui pourraient être réalisées dans le cadre de l'exposition, du site internet et d'autres éventuels supports.

Toute requête en dédommagement à l'encontre du GCHG et tout recours juridique sont exclus.

## **COMMENT SOUMETTRE UNE CANDIDATURE**

Entrer dans le site dédié > labelco.gchg.ch < et suivre les instructions au fur et à mesure.

### **A. Documentation pour la page WEB :**

**Remplir d'abord le formulaire d'inscription pour ouvrir un compte en indiquant le nom de la coopérative et la catégorie de participation choisie.**

Déposer la documentation du dossier de candidature composée de :

1. **Un texte descriptif** indiquant la dénomination, les références, les données générales et une description de l'objet, comprendra 2500 caractères au maximum, en utilisant la police Arial 12 pour la planche décrite en B ci-après .
2. Un **plan de situation** ou une **image représentative** de la proposition au format PDF, taille maximale 5 Mo.
3. Au **maximum six illustrations** pour la galerie « d'images » (photos, etc..., utiles à la compréhension des caractéristiques de l'objet en regard de la catégorie choisie) au format JPG horizontal (taille conseillée : 3600 x 2400 pixels - largeur x hauteur).
4. Au **maximum six éléments dessinés** (plans, documents graphiques, écrits et autres pièces utiles à la compréhension des caractéristiques de l'objet en regard de la catégorie choisie) au format PDF horizontal, proportion 3 x 2 (largeur x hauteur), taille maximale 5 Mo.

5. Les éventuels textes et légendes à l'appui de la documentation décrite au point 4 ci-dessus doivent être brefs et clairement lisibles.

6. Le cas échéant et si souhaité, **un fichier vidéo**, au format mp4, d'une durée maximum de 3 minutes, taille maximale 50 Mo, peut être aussi joint en complément.

**B. Documentation pour les jurys Experts et Génération Z :**

**La documentation mentionnée au point A est à regrouper sur une planche de présentation destinée exclusivement aux jurys « Experts » et « Génération Z ».**

Un « modèle » de format A1 vertical est annexé au présent règlement en tant que canevas de référence pour la mise en page.

**Une seule planche est demandée par dossier de candidature.** Elle pourra en outre être utilisée pour réaliser une exposition des objets présentés.

Si la candidate le juge opportun, notamment pour des questions de lisibilité du contenu de la planche, elle peut ne pas inclure toutes les pièces de la documentation remise pour la page Web.

**Le haut de la planche contiendra le texte descriptif avec les indications en titre, les références et les données générales de l'objet, un plan de situation et/ou une image représentative.**

**La partie inférieure sera utilisée pour les autres documents.**

**Aucune échelle de dessin n'est imposée pour les plans, l'important étant de fournir aux jurys des documents significatifs pour une compréhension rapide de la proposition.**

Cependant, chaque dessin devra faire mention d'une échelle graphique.

**La taille maximale de la planche, à remettre au format PDF, n'excédera pas 50 Mo.**

**C. Enregistrement du dossier de candidature**

Après le 28 janvier 2021 à minuit, le dossier de candidature ne sera plus modifiable et sera enregistré comme étant définitif.

La candidate recevra alors une confirmation d'inscription par courrier électronique à l'adresse qu'elle aura indiquée dans ses coordonnées.

**D. Validation du dossier de candidature**

Le dossier de candidature sera validé par le GCHG avant d'être soumis aux jurys.

La candidate recevra une confirmation de cette validation par courrier électronique à l'adresse qu'elle aura indiquée dans ses coordonnées.

#### E. Questions

Toute question relative à la procédure peut être posée, en utilisant l'adresse [label\\_co@gchg.ch](mailto:label_co@gchg.ch), en mentionnant Label\_Co et la catégorie concernée, jusqu'au 31 décembre 2020.

Les réponses seront ensuite mises à disposition des concurrentes sur la plate-forme dédiée.

#### F. Sélection des lauréats

Les candidatures présentées seront jugées dans le cadre de la procédure décrite ci-dessus.

Chaque jury sélectionnera un lauréat pour chaque catégorie.

En aucun cas, le GCHG n'influencera le processus de sélection du jury lequel jugera de la qualité des candidatures en toute indépendance.

Les décisions des jurys sont irrévocables et tout recours juridique est exclu.

En soumettant un dossier de candidature, la candidate approuve et accepte les conditions formulées dans le présent règlement.

#### Annexe :

Planche « modèle »

Nom de la Coopérative (à mentionner)

Titre de l'objet (à mentionner)

Catégorie choisie (à mentionner)

